



PENDANT LA CAMPAGNE ÉLECTORALE, LES REVENDICATIONS CONTINUENT



Conformément à son principe et sa pratique de liberté et d'indépendance syndicales, Force Ouvrière ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des élections présidentielles et des élections législatives qui suivront. Pour nous, les partis politiques et les syndicats ont des rôles différents en démocratie, les premiers ayant vocation à rassembler toutes les catégories de la population et à exercer le pouvoir ou le contre-pouvoir, les seconds ayant pour rôle de représenter et défendre les intérêts de l'ensemble des salariés actifs, chômeurs et retraités, et d'exercer un rôle de contre-poids.

Une élection politique est un choix citoyen. Notre rôle c'est de représenter et défendre les droits de ce que beaucoup n'osent plus appeler la classe ouvrière. Cela ne signifie pas pour autant qu'une période électorale politique est une période d'abstention revendicative. Il nous appartient donc d'affirmer ou de réaffirmer nos revendications et analyses.

C'est l'objet de cette lettre-argumentaire présentée en quatre chapitres: la crise, la République sociale, la réforme fiscale et la politique industrielle.

Toutes les revendications et positions de Force Ouvrière n'y figurent pas, elles sont écrites noir sur blanc dans les dernières résolutions de notre congrès confédéral de 2011.

(Suite en page IV)

I. LA CRISE

Depuis son irruption à l'été 2007 aux États-Unis (crise dite des *subprimes*), Force Ouvrière l'a analysée comme une crise profonde du système capitaliste, comme une période où les contradictions sont telles que les tensions s'exacerbent, que les mécanismes se grippent.

En sortir suppose, fondamentalement, une rupture à trois niveaux: international, européen et national.

Cette crise est le reflet d'un mouvement généralisé de déréglementation, de privatisation et de libéralisation.

C'est l'application, par la plupart des gouvernements et des organismes internationaux (FMI, Banque mondiale et OMC notamment), d'une pensée économique unique et rigide destinée à préserver et enrichir les rentiers en accroissant les inégalités, accentuant les pertes de pouvoir d'achat, flexibilisant les rémunérations et les conditions de travail, fragilisant les protections sociales collectives.

1. AU NIVEAU INTERNATIONAL

Au-delà des déclarations adoptées, par exemple dans les G20, force est de constater que les paradis fiscaux perdurent, que les gouvernements n'ont pas repris la main sur les marchés financiers, que le système monétaire international n'a pas été refondé, que les normes internationales du travail adoptées dans le cadre de l'OIT (Organisation internationale du travail) sont loin d'être appliquées partout, même au sein du G20.

2. AU PLAN EUROPÉEN

Européenne, Force Ouvrière l'est depuis ses origines. Pour autant, nous sommes depuis l'acte unique européen et les traités qui ont suivi (Maastricht, Lisbonne, par exemple) très critiques sur les modalités de la construction européenne, qui font la part belle au capitalisme libéral, ont favorisé la déréglementation et les privatisations. Ce sont les gouvernements qui sont responsables de cette situation. Les récentes annonces en matière de règle d'or et d'institutionnalisation de l'austérité en sont un des derniers exemples concrets inacceptables. Nous rappelons que si un référendum était organisé sur l'introduction d'une règle d'or, Force Ouvrière appellerait à voter non.

Aujourd'hui –et la crise le montre chaque jour – l'Europe est perçue comme une Europe des sanctions et contraintes, non comme un facteur d'espoir et de progrès social, démocratique et économique.

Nous continuons, par exemple, à revendiquer une priorité pour le social au travers de ce que nous appelons un protocole social de droit primaire qui remettrait en cause la logique actuelle de la construction européenne, ce que refusent toujours avec force les gouvernements.

Dans la même logique, nous réclamons une révision de la directive détachement des travailleurs, qui est aujourd'hui une vraie passoire et un instrument intra-européen de dumping social.

3. AU NIVEAU NATIONAL

La France n'échappe pas à cette logique d'orthodoxie budgétaire et de rigueur ou d'austérité. Au fur et à mesure, les prétendus modèles de référence changent: un jour le modèle anglo-saxon, un autre le modèle nordique, dernièrement le modèle allemand!

Les faits et analyses sont tronqués pour justifier certaines décisions. C'est par exemple le cas quand on compare le coût du travail en France et en Allemagne. Il est aujourd'hui au même niveau dans l'industrie, mais l'Allemagne utilise les productions intermédiaires dans les ex-Pays de l'Est et abuse, avec les travailleurs de ces pays, de la directive détachement en ne les payant pas aux mêmes conditions que les travailleurs allemands.

On oublie aussi de rappeler, s'agissant de la protection sociale collective, que 11% des assurés sociaux, en Allemagne, ont préféré quitter l'assurance-maladie et s'assurer dans le privé, et qu'en matière de retraites complémentaires ils sont 35%.

La solidarité en prend un coup et les cotisations afférentes (qui existent) ne sont pas comptabilisées comme prélèvements obligatoires puisque relevant d'un choix! Comme le dit l'adage:

«comparaison n'est pas raison».

De fait, une présentation tronquée sert avant tout à justifier la rigueur ou l'austérité (pudiquement appelée «efforts»), à pressurer le pouvoir d'achat, à écorner ou remettre en cause les droits sociaux.

**ON NE SORT PAS D'UNE CRISE
SYSTÉMIQUE DU CAPITALISME
EN FAISANT PLUS
DE CAPITALISME LIBÉRAL**

C'est donc la politique économique globale qu'il faut revoir: budgétaire, fiscale et industrielle, en mettant au centre la réduction des inégalités sociales et l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, retraites, allocations et minima sociaux, moteur essentiel pour réduire les inégalités et soutenir la croissance et l'emploi.

Fondamentalement, ce sont les modalités de production et de répartition des richesses qui sont en cause.

Comme nous l'avons à plusieurs reprises affirmé: on ne sort pas d'une crise systémique du capitalisme en faisant plus de capitalisme libéral.

II. LA RÉPUBLIQUE SOCIALE

La France est une république dont la devise est: liberté, égalité, fraternité, les trois étant étroitement liées. Et l'on peut et doit ajouter la laïcité, élément essentiel pour lutter contre le communautarisme et les discriminations, et rejeter toute forme de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme.

Il est grand temps de confirmer ces références et objectifs auxquels doit répondre la politique économique et sociale.

En la matière, trois éléments sont essentiels tant il ne saurait y avoir de République sociale si ces trois piliers sont minés ou remis en cause. Il s'agit du service public républicain, des régimes de protection sociale collective et des modalités de négociation collective, auxquels sont rattachés le droit et la liberté syndicale.

1. LE SERVICE PUBLIC RÉPUBLICAIN

C'est le bien de ceux qui n'ont rien et c'est une des structures essentielles pour assurer l'égalité minimale de droit et la liberté.

Sous couvert de libéralisme économique, d'austérité budgétaire, de décalquage des modes de gestion privée, le service public républicain a été affaibli ou remis en cause. C'est en particulier le rôle attribué aux 561 mesures de la RGPP, auxquelles il faut ajouter les dispositions de la loi HPST (Hôpital, patients, santé, territoires).

Le livre noir de la RGPP édité en 2011 par Force Ouvrière est toujours d'actualité. Rappelons notamment qu'en quelques années ce sont 400 000 suppressions de postes qui ont été réalisées dans la fonction publique d'État et chez les opérateurs publics.

Rappelons également que certaines missions de service public ont été transférées au privé, que d'autres ont disparu et que les partenariats public-privé sont des traites onéreuses tirées sur l'avenir et qu'ils compromettent le fonctionnement des missions essentielles de service public.

C'est pourquoi un arrêt de la RGPP est indispensable, tant sur le plan social qu'économique et républicain.

Il est urgent d'ouvrir un débat sur le rôle et les missions du service public dans la République, débat qui avait été promis mais qui n'a jamais été organisé.

De même, s'agissant de la réforme en cours des collectivités territoriales, Force Ouvrière demande son arrêt et publiera là aussi un livre noir spécifique.

2. LES RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE

Outils essentiels de la fraternité, de l'égalité et de la liberté, il est indispensable non seulement de les consolider mais de les améliorer. Leur avenir est bien entendu étroitement lié à la nature de la politique économique menée.

La persistance et l'augmentation importante du chômage, ainsi que l'insuffisante augmentation des salaires sont en très grande partie à l'origine des difficultés financières. Elles génèrent en effet des pertes de recettes et une augmentation importante des dépenses d'assistance.

Si l'on y ajoute les politiques d'exonération massive des cotisations sociales dites patronales (encore accentuées avec la hausse de la TVA en contrepartie d'un allègement des cotisations patronales (encore accentuées avec la hausse de la TVA en contrepartie d'un allègement des cotisations patronales) et la fiscalisation croissante des financements pour alléger le coût du travail, on mesure là encore l'urgence à définir les mesures nécessaires pour consolider les régimes de protection sociale collective. Contrairement à ce qui est fait depuis des années, il faut poser les conditions nécessaires à la pérennisation de ces régimes et à l'amélioration des droits sociaux.

Cela suppose notamment:

- **Des engagements clairs sur la consolidation du niveau de la protection sociale (maladie, famille, retraites et chômage).**
- **Le maintien de la cotisation comme outil majoritaire ou intégral de financement.**
- **Une réforme de la cotisation dite patronale pour y intégrer une dose de valeur ajoutée dans le calcul de l'assiette.**
- **Une distinction nette entre ce qui relève de la solidarité salariale, donc de la cotisation, et ce qui relève de la solidarité nationale, donc de l'impôt. Ce qui pose également la question des règles de compensation des salariés vers les non-salariés.**

En matière de retraites, alors que la dernière contre-réforme de 2010 a été décidée pour complaire aux marchés financiers, il est plus que nécessaire de l'abolir et de revenir à un droit à la retraite à taux plein à 60 ans avec une programmation de la réduction de la durée de cotisation nécessaire.

Rien ne justifie, au regard de l'Histoire, que plus l'espérance de vie augmente, plus on soit contraint de travailler plus longtemps. Avec de tels raisonnements la Sécurité sociale ou les retraites n'auraient jamais vu le jour. Il a fallu les imposer, au grand dam de leurs détracteurs qui, à toutes les époques, les ont critiquées, menaçant le pays de faillite.

3. LES RÈGLES DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Les droits réels des travailleurs français sont au moins de même niveau que ceux des travailleurs de pays comparables, nonobstant les taux de syndicalisation.

La France est le premier pays au monde en termes de couverture conventionnelle ou statutaire des salariés. Cela est en particulier dû à l'existence d'accords, de conventions collectives et statuts nationaux, c'est-à-dire à couverture large et définissant (principe d'égalité) un minimum de droits communs. C'est aussi dû, historiquement, au principe de faveur (impossibilité de déroger à un accord de niveau supérieur).

Rappelons aussi que le syndicalisme français compte beaucoup plus d'adhérents que les partis politiques et qu'on ne parle guère, à l'image du taux de syndicalisation, d'un taux de politisation. La grande différence entre démocratie politique et démocratie sociale est que les partis politiques détiennent une légitimité par les élections, les syndicats par leurs implantations, leur droit à négocier et leur droit à agir, y compris par la grève, grève dont le droit doit être préservé intégralement.

Au fil des années la frontière entre ces «deux démocraties» tend à s'estomper. On voudrait bien que les syndicats, à l'instar des partis politiques, tirent leur légitimité de l'élection. Cela permet surtout d'instaurer des accords dits majoritaires pour justifier l'élargissement des dérogations à la loi ou aux accords nationaux, dynamisant ainsi l'héritage républicain et deux lois fondatrices du progrès social en France (1936 et 1950).

Ainsi l'entreprise deviendrait le lieu prioritaire de négociation, remettant progressivement en cause les conventions collectives nationales. De même, dans le public, l'établissement

deviendrait prioritaire, remettant en cause les statuts nationaux.

De la même manière, il est essentiel de préserver l'existence du SMIC et de la durée légale du travail. S'agissant du SMIC, nous revendiquons sa fixation à 80% du salaire médian, soit actuellement 1 340 euros net par mois, SMIC qui n'existe pas en Allemagne, ce qui permet le dumping social et salarial.

Plus généralement, l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, retraites, pensions, allocations et minima sociaux est une priorité.

**NOUS N'ACCEPTONS PAS
LE GLISSEMENT DU MODÈLE
RÉPUBLICAIN VERS
LE MODÈLE ANGLO-SAXON**

En la matière, la position commune de deux syndicats avec le patronat en 2008 (reprise par la loi) et son pendant dans le public (les accords de Bercy) ont joué un rôle d'accélérateur.

Dernier exemple en date, la récente proposition élyséenne d'accords dits de compétitivité-emploi au niveau des entreprises, visant notamment à travailler moins et gagner moins, n'aurait pas été possible sans la loi de 2008 et la position commune.

Elle s'appuie en effet sur les accords dits majoritaires pour déréglementer. C'est en particulier pour cette raison de fond et pour la restriction de la liberté syndicale en matière de désignation des délégués syndicaux que Force Ouvrière continue à dénoncer la position commune, la loi de 2008 qui en découle et les accords de Bercy.

D'aucuns ont vu dans le refus de Force Ouvrière une crainte pour notre avenir! Ils doivent être déçus! C'était aussi une façon de ne pas parler du fond et cela révélait par ailleurs la finalité cachée de ce dispositif: réduire le nombre d'organisations syndicales.

L'objectivité conduit d'ailleurs à préciser que Force Ouvrière bénéficie (par diverses affiliations ou adhésions nouvelles) de ce dispositif, qui s'applique tant que la loi est en vigueur. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas continuer à demander son abrogation pour des raisons de fond et à reposer le problème de la liberté syndicale, de la structure de la négociation collective et des rapports loi/contrat.

En quelque sorte, Force Ouvrière n'est pas rentrée dans une forme d'union sacrée CGT/CFDT/MEDEF/CGPME/Élysée/gouvernement/majorité/opposition. Nous résisterons toujours contre toute atteinte à la liberté syndicale et à la République sociale.



III. LA RÉFORME FISCALE

Le système fiscal français est non seulement de plus en plus illisible, mais il est aussi de plus en plus inégalitaire. Il faut revenir au principe fondateur de la fiscalité issu de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789:

«Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable: elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.»

Cette réforme doit être globale. Elle doit remettre en place un véritable impôt sur le revenu progressif, sans possibilité d'y échapper.

C'est la colonne vertébrale de toute réforme fiscale. C'est à partir de cet élément central qu'il faut ensuite retravailler la fiscalité indirecte, celle des entreprises, ou la fiscalité locale.

L'heure n'est plus au rafistolage mais à une réforme d'ensemble, telle que nous l'avons exposée dans un document intitulé «Pour une fiscalité juste et redistributive».

IV. LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Aucun pays ne peut assurer son développement social et économique, dans le respect des normes sociales et environnementales, sans un secteur industriel fort.

L'État a trop longtemps délaissé l'industrie, laissant les marchés agir.

Une dynamique avait été créée avec les états généraux de l'industrie et les travaux en filière. Elle s'est un peu enrayée depuis quelque temps.

Il est urgent que l'État réinvestisse la politique industrielle.



Cela passe notamment par:

- La création d'une banque nationale pour l'industrie coordonnant, sous l'égide du ministère de l'Industrie, l'ensemble des structures publiques existantes.
- La mise en place d'une réelle responsabilité des donneurs d'ordre vers les sous-traitants et le développement des entreprises de taille intermédiaire (grandes PME).
- À l'instar de ce qui existe dans d'autres pays, la création d'un label, contrôlé par l'Administration, «fabriqué en France».
- Le renforcement des moyens des douanes pour le contrôle des importations quant à leur respect des normes.
- La fin du dumping social et fiscal au sein de l'Union européenne.
- L'obligation pour les organismes internationaux (par exemple l'OMC) de prendre en compte les normes internationales du travail.

(Suite de la page I)

Nos positions et revendications sont cohérentes et interdépendantes.

Elles impliquent de rompre avec la logique anglo-saxonne, de réorienter les modalités de la construction européenne, de réréglementer, de revivifier le service public. Elles resituent l'économie au rang d'outil et non de finalité.

Elles impliquent de sortir de l'austérité en France et en Europe, de réfléchir à un protectionnisme au niveau de la zone euro, de soutenir l'augmentation générale des salaires comme élément indispensable de progrès.

S'agissant de la situation en France, elles exigent comme objectif le respect des principes fondamentaux de la République (liberté, égalité, fraternité) au-delà des discours, dans les actes et décisions.

La République n'est pas soluble dans le marché, la République sociale est antinomique avec l'austérité.

Quels que soient le gouvernement et la majorité au pouvoir demain, Force Ouvrière défendra en toute liberté et indépendance ses positions et revendications.

C'est aussi pour cela qu'il n'appartient pas au syndicat de donner des consignes de vote.

Ajoutons que nous considérons que chaque travailleur, en tant que citoyen, est majeur, qu'il n'a pas besoin de directeur de conscience pour lui dicter son comportement dans l'isoloir.

C'est aussi cela la liberté.

Amitiés syndicalistes,

Jean-Claude Mailly
Secrétaire général